



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES  
Service Politique de la Ville

**2024 DDCT 13** – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et soutenir les projets d'amélioration et d'animation pérennes ou temporaires de l'espace public (subventions d'investissement et urbanisme transitoire pour 315 388 euros pour 18 projets associatifs).

## **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s dans les quartiers populaires et y réduire les inégalités, la ville de Paris soutient l'intervention de nombreuses associations dont les activités participent aux objectifs du Contrat de Ville. Cette orientation politique majeure trouve son expression dans l'ensemble de l'action de la Municipalité.

Dans ce cadre, la Ville de Paris accompagne chaque année la réalisation de projets permettant :

- l'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics,
- l'amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu,
- l'amélioration des activités conduites par les associations en soutenant l'acquisition de matériels et équipements, notamment informatiques
- l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés,
- l'amélioration de l'espace public par le développement d'animations ou d'aménagements favorisant une occupation positive des espaces, dans le cadre de démarches de gestion urbaine de proximité ou d'occupation transitoire dans le cadre de projets urbains structurants.

### **Pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement .:**

#### **➤ Régie de quartier Fontaine au Roi**

La Régie de quartier Fontaine au Roi, structure d'insertion par l'activité économique, implantée 1 rue Robert Houdin, se voit attribuer un local supplémentaire par Paris Habitat au 141 rue Oberkampf. Celui-ci permet de répondre aux besoins de son activité

en fort développement ces dernières années. L'association se trouve désormais trop à l'étroit pour accueillir dans de bonnes conditions l'équipe et les activités de la Régie.

Ce nouveau local aura une fonction d'annexe, les travaux visent à structurer le « pôle production » dédié à la mise en œuvre des activités économiques de la Régie (SIAE). Le premier local hébergera uniquement le pôle « accompagnement et animation », dédié aux activités de support et à destination des habitant.e.s.

Les travaux s'organisent en trois volets :

- Aménagement du local : mise en peinture et pose de sol, création de postes de travail, étagères de rangement, aménagement d'un espace cuisine, installation d'une porte d'entrée métallique.
- Aménagement du parking : fermeture d'un espace de stockage par la pose d'un rideau métallique, pour stockage des machines de nettoyage.
- Réaménagement de l'accueil de la Régie : Acquisition et installation de mobilier dédié à l'accueil.

Le coût total du projet s'élève à 32 448 euros et il se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 16 448 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 16 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 16 000 euros à l'association « Régie de quartier Fontaine au Roi ».**

### **Pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement :**

#### **➤ Accessijoux**

Le 15 boulevard Carnot est un bâtiment de la Ville situé dans le GPRU porte de Vincennes (12e -20e). Ce bâtiment abritait des services de la DVD. En septembre 2022 réhabilitation de ce bâtiment a été décidée pour prévoit l'accueil de services de la ville dans les étages (DPMP, DPE) et des espaces en rez-de-chaussée ouverts sur le quartier avec des services de proximité et des activités associatives répondant précisément aux besoins du secteur.

Cette ouverture répond et accompagne les transformations urbaines alentours, construction d'un équipement sportif à partir de l'automne 2024, piétonisation et végétalisation du boulevard Carnot dès 2025.

Le financement vise la réalisation des études de maîtrise d'œuvre portées par le cabinet d'architecture VORBOT depuis le stade Esquisse au stade PRO-DCE. Elles permettront de préciser la faisabilité et la programmation autour des fonctions suivantes :

- Ludothèque (agrandissement de la ludothèque existante rue Baron Le Roy) portée par l'association Accessijoux qui propose des activités autour du jeu et une offre spécifique à destination des personnes en situation de handicap.

- Des salles de formation aux métiers du numérique avec Colombbus et Konexio.
- Un espace partagé pour des permanences CAF Mission Locale et Espace Parisien des Solidarités (EPS). De plus Colombbus, ayant un agrément France Service, envisage un accueil spécifique de médiation numérique.

Le socle est géré par la DLH et sera mis à disposition aux associations par un bail de location porté par Accessijeux.

Le coût total du projet s'élève à 878 720 euros et il se répartit de la façon suivante :

- CAF de Paris : 190 000 euros
- CCAH / AG2R : 300 000 euros
- Konexio Colombus : 290 000 euros
- Ville de Paris BPP : 20 000 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris (DDCT) : 33 600 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris (DDCT) : 45 120 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 33 600 € euros à l'association « Accessijeux ».**

**Pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement :**

➤ **Association Compagnie Tonnerre de Singe**

La Cie Tonnerre de Singe est un acteur socio-culturel implanté en Île de France, particulièrement en Seine-Saint-Denis (Montreuil). Compagnie professionnelle, elle développe des œuvres artistiques et propose aux jeunes de 6 à 25 ans des cours de théâtre, danse, clown, krump, stand up et d'expression musicale. Elle développe depuis 2021 ses activités dans le quartier Bédier-Oudiné situé dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et souhaite désormais s'y implanter de façon pérenne en investissant un local situé rue Péan.

A ce titre, la compagnie s'est vu attribuer un local par Paris Habitat dans lequel des travaux importants sont nécessaires avant l'ouverture au public. Ce lieu est pensé comme une « école-compagnie ». L'objectif est d'y accompagner les jeunes (notamment en décrochage ou difficulté) à travers des ateliers artistiques et un parcours pédagogique autour des arts vivants. Ils pourront créer et se former aux différents corps de métiers de la création professionnelle (production, création, lumière, son, scénographie, mise en scène, dramaturgie, diffusion). Le lieu proposera une offre spécifique en direction des jeunes du QPV mais sera aussi ouvert à un public parisien ou francilien dans le cadre d'une offre de cours payants.

Le projet consiste à réhabiliter le local mis à disposition par Paris Habitat afin d'y créer les espaces de bureau, stockage, salle de répétition, de représentation et studio d'enregistrement de musique. Il vise des travaux d'isolation phonique et thermique, de remise aux normes électrique, plomberie et ventilation, de remplacement des fenêtres, sécurisation de l'escalier et de pose d'un plancher bois adapté.

Le coût total du projet s'élève à 89 455 euros et se répartit de la façon suivante :

- CAF (Caisse d'allocations Familiales) : 20 000 euros

- Paris Habitat : 14 382 euros
- Banque populaire : 4 000 euros
- Autre : 1 073 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 50 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'association « Compagnie Tonnerre de Singe ».**

**Pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

➤ **Association LOREM**

L'association Le Lorem est un espace public numérique, elle développe l'action éducative à travers l'appropriation du numérique et des techniques de fabrication assistées par ordinateur. Florimont intervient sur plusieurs champs notamment l'accompagnement du développement associatif local et l'insertion des habitant.e.s pour lutter contre l'isolement. Sur ce dernier champs l'association Florimont a créé le projet « Tous Connectés » mettant le numérique à portée du plus grand nombre en accompagnant celles et ceux qui en sont éloignés, non équipés ou peu expérimentés.

Le projet porté par les deux associations vise à améliorer l'accès et l'utilisation d'équipements informatiques dans les quartiers Didot, Porte de Vanves, Plaisance, Cité de l'Eure et Moulin de la Vierge.

Le projet prévoit l'achat de 28 ordinateurs portables en vue de la mise en place d'un système de prêt de matériel conditionné à un projet d'insertion, un programme de formation (professionnel, linguistique...), autonomisation et montée en compétence (exemple, parent d'élève devant dossier de demande de bourse, devant Pronote ou ENT...). Le projet est coordonné par Lorem pour les deux porteurs.

Le coût total du projet s'élève à 22 670 euros et se répartit de la façon suivante :

- CAF : 4 530 euros
- Subvention d'Investissement Ville de Paris : 18 140 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 18 140 euros à l'association « LOREM ».**

**Pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement :**

➤ **Paris Habitat - OPH :**

Dans le cadre du Projet Urbain en cours sur le secteur Batholomé-Brancion piloté par Direction de l'Urbanisme, il est proposé le réaménagement d'un local Paris Habitat pour une destination de « Lieu Commun ».

Le secteur qui connaît des problématiques de fragilités importantes est sous doté en offre associative essentiellement parce qu'il souffre d'un déficit de locaux existants et disponibles au bénéfice de toute forme de développement local. Cette circonstance

justifie l'intérêt majeur de la Ville pour cet espace qui pourra bénéficier non seulement au projet urbain mais également, sur les autres temps d'usages, aux résidents du quartier dans son ensemble, en particulier sur des besoins prégnants en terme d'accès aux droits comme le confirme le diagnostic en cours.

Le projet prévoit des travaux de réaménagement du local afin qu'il puisse accueillir une diversité d'activités, notamment des permanences de services publics, d'associations et de partenaires pour des actions dédiées aux problématiques et enjeux repérés du territoire.

Cet aménagement comprendra des travaux de petite démolition, de mise en accessibilité, de rénovation, de peinture et d'équipement.

Le coût total du projet s'élève à 54 674 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 10 974 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 43 700 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et la mise en activité du local rapidement, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 43 700 euros au bailleur « Paris Habitat ».**

#### **Pour le 17<sup>ème</sup> arrondissement .:**

##### **➤ Passerelles 17**

L'association régie de quartier « Passerelles 17 », créée en 2008, répond aux besoins fondamentaux du territoire : favoriser le lien entre les habitant.e.s, créer de l'emploi local, accompagner l'insertion sociale et professionnelle des habitant.e.s éloignés de l'emploi, améliorer le cadre de vie.

Passerelles 17 a diversifié ses interventions en vue d'améliorer concrètement la qualité de vie du quartier. Elle mobilise notamment les habitant.e.s autour de projets qui encouragent le lien social tels que des évènements festifs dans l'espace public.

Afin de poursuivre le développement des animations extérieures, l'association sollicite une subvention pour mieux s'équiper en matériel de plein air (barnums ; tables chaises). Pour optimiser l'utilisation de ce matériel, celui-ci sera, gracieusement mis à la disposition des associations du quartier, lors de leurs différentes manifestations.

Le coût total du projet s'élève à 19 905 € et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 3 981 €
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 15 924 €

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 924 euros à l'Association « Passerelles 17 ».**

#### **Pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement .:**

##### **➤ Association Ma plume est à vous :**

L'association Ma Plume Est à Vous, située au 6 Avenue de la Porte de Montmartre, dans un local de Paris Habitat, tient des permanences d'écrivains publics. Elle reçoit dans son local du public en flux constant pour répondre à un fort besoin d'accompagnement autour de l'accès au droit.

Aujourd'hui, le local présente de fortes problématiques d'humidité et d'isolation rendant les conditions d'accueil du public difficiles (humidité, suintements, froid, odeurs) qui nuisent à la bonne organisation des actions et à des problèmes de confidentialité.

L'objectif du projet est de rénover une partie du local par la mise en peinture des murs et la pose d'un revêtement au sol, l'installation de nouveaux radiateurs ainsi qu'une intervention ciblée sur le mur impacté par les problèmes d'humidité en sous-sol.

Le cout total du projet s'élève à 17 562 euros réparti de la façon suivante :

- Subvention de la ville de Paris (DSOL) : 9 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 5 000 euros
- Fonds propres : 1 500 euros
- Autres : 2 062 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'Association « Ma Plume est à vous ».**

#### ➤ **FISPE**

Au sein de la résidence Ginette Neveu qui compte environ 200 logements, un local LCR est investi par un collectif d'associations afin de répondre finement et en grande proximité aux besoins de locataires et habitant.e.s du quartier. La résidence est particulièrement isolée en raison de son enclavement par l'avenue de la Porte de Clignancourt considérée par les habitant.e.s comme une traversée dangereuse pour le piéton et en particulier les enfants et les personnes âgées.

Le collectif est constitué de 6 acteurs associatifs afin de proposer un accompagnement à la scolarité, l'apprentissage du français, l'initiation au numérique, l'accompagnement des locataires sur les questions liées au logement et le lien social. Il regroupe l'amicale de locataires Ginette Neveu, la Compagnie résonances (accompagnement à la scolarité pour les primaires), l'AFEV (accompagnement à la scolarité pour les collégiens), Halaye (accompagnement au numérique), Maison bleue (permanence d'écoute et d'accompagnement des seniors - accès au droit), FISPE (cours de français).

Le collectif souhaite équiper le local afin de concrétiser le projet et permettre l'accueil des publics dans de bonnes conditions. Le projet vise à équiper le local en mobilier : tables, chaises, tableau.

Le cout total du projet s'élève à 8 000 euros réparti de la façon suivante :

- Subvention de la ville de Paris (DSOL) : 6 400 euros
- Paris Habitat : 1 600 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 400 euros à l'Association « FISPE ».**

#### ➤ **Ecole Normale Sociale**

L'ENS Torcy est un centre social ainsi qu'un centre de formation.

L'association gère le local associatif partagé "Maison Queneau" situé dans le quartier de Chapelle Évangile au cœur de la résidence ICF du 24-26 rue Raymond Queneau. Ce lieu a vocation à proposer de l'aide aux devoirs et de l'animations pour les enfants et familles, ainsi qu'une offre d'accompagnement social à travers l'accès au droit, l'accompagnement à la recherche d'emploi et l'apprentissage du français répondant aux besoins du territoire.

Le projet vise le réaménagement du local afin de l'embellir et d'améliorer sa polyvalence pour qu'il s'adapte mieux aux animations proposées.

Les travaux comprennent l'aménagement de la grande salle avec des rangements (création de menuiserie sur mesure), installation de plusieurs systèmes de rideaux électriques sur des grandes fenêtres permettant de mieux sécuriser la fermeture et le réaménagement de l'espace cuisine.

Le cout total du projet s'élève à 13 776 euros réparti de la façon suivante :

- ICF : 4 000 euros
- CAF : 1 776 euros
- Subvention de la ville de Paris (DDCT) : 8 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 euros à l'Association « Ecole Normale Sociale ».**

#### ➤ **Radio Raptz**

Radio RapTz « la rapoortez d'actions sociales, musicales et culturelles » est un média et un centre ressource et de formation à destination des parisiens (jeunes et adultes), favorisant une grande mixité sociale et d'âges dans ses locaux. La radio met à disposition des usagers une bibliothèque, une discothèque, une sonothèque, des logiciels de montage audio, vidéo et d'images. Elle offre de véritables espaces d'expressions pour le déploiement d'un média d'informations de proximités.

Installée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement depuis 2019, elle souhaite améliorer l'aménagement et l'équipement de son local, ainsi que son ouverture sur le quartier.

Le projet prévoit des travaux de réaménagement du local pour un meilleur accueil des usagers de la radio, offrir des espaces de travail plus adaptés aux usagers, à leurs besoins, offrir des modalités d'enregistrements et de diffusion des podcasts plus performant, permettre le développement de l'offre vidéo dans la production des podcasts radio et développer une offre radiophonique comme offre culturelle dans le quartier en la rendant plus visible.

Les travaux correspondent à l'aménagement de l'espace collectif de travail, l'insonorisation des espaces, l'amélioration de l'offre d'enregistrement, mise à disposition d'un parc informatique avec offre de logiciels de montage complète, le déploiement d'espaces d'écoute extérieurs dans le quartier.

Le coût total du projet s'élève à 38 111 euros et il se répartit de la façon suivante :

- Autres (sollicitation auprès de Radio Île de France) : 18 111 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 20 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'Association « Radio Raptz ».**

### ➤ **La Sierra prod**

Fondée en 2008 par des cinéastes, des musiciens, des photographes, La Sierra a pour mission de lutter contre l'isolement social, culturel, éducatif en utilisant les langages cinématographique, audiovisuel, musical et photographique comme outil de lien social.

Utilisant du matériel professionnel, elle met en place des ateliers d'initiation à la création audiovisuelle et d'éducation à l'image, en se donnant pour objectifs de faire prendre conscience que la culture est l'affaire de chacun, chacune ; permettre aux participant.e.s d'acquérir une autonomie et des compétences dans l'élaboration de leur propre création.

Le projet vise le remplacement de l'unité de tournage devenue obsolète (caméra, micros, mixette, ordinateur de dérushage).

Le coût total du projet s'élève à 16 915 euros se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 3 383 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 13 532 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 13 532 euros à l'association « La Sierra Prod ».**

### **Pour le 19<sup>ème</sup> arrondissement**

#### ➤ **EBE Emile et Rosa**

L'EBE Emile et Rosa créé en 2022 dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a pour objet de créer de nouveaux emplois en développant des activités utiles pour les habitant.e.s, salarié.e.s et entreprises du quartier pour faire vivre le droit à l'emploi pour toutes et tous.

L'EBE porte un projet de bibliothèque mobile, la « Bibliambule » qui vise à renforcer l'accès à la culture par la promotion de la lecture auprès des familles du quartier Rosa Parks, dépourvu de bibliothèque. Elle s'adressera en particulier aux jeunes, entre 10 et 15 ans et contribuera par ailleurs à la création d'animations favorisant le lien social et l'aller vers. La bibliothèque est pensée comme un outil de rencontre, de lien et de mobilisation.

Plus précisément, la « Bibliambule » est une bibliothèque ambulante aménagée sur tricycle électrique capable de se déployer sur l'espace public autour de 7 hamacs créant un espace convivial.

L'investissement permet de financer la construction de la bibliothèque sur un vélo, l'achat de livres et de matériel de couverture des ouvrages.

**Cette subvention sera imputée sur la ligne gestion urbaine de proximité / urbanisme transitoire 2024.**

Le coût total du projet s'élève à 24 710 euros et se répartit de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) 2023 : 10 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 10 000 euros
- CAF et CNL : 4 710 euros



Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 10 000 euros à l'association « EBE Emile et Rosa ».**

**Pour le 20<sup>ème</sup> arrondissement :**

➤ **Chinois de France Français de Chine**

L'association Chinois de France Français de Chine intervient dans le QPV de Belleville depuis 1998. Ses actions visent à l'intégration des populations migrantes en France, en particulier venant de Chine.

Cette implantation, depuis 25 ans, a permis de faire connaître l'association auprès d'un nombre toujours plus grand d'habitant.e.s, qui ont recours à elle pour de l'aide aux démarches, accès aux cours de français, sorties et activités de loisirs, etc.

La Ville de Paris met à disposition un local à l'association au 45 rue de Tourtille. Le local appartient à la DLH qui réalisera des travaux de remise en état avant de le mettre à disposition de l'association. Ce local est le second de l'association qui occupe déjà un espace au 45 rue de Tourtille (les deux locaux sont séparés par une entrée d'immeuble).

Le projet consiste en l'achat de mobilier et matériel de bureau pour équiper le second local.

Le coût total de l'action s'élève à 5 000 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 500 €
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 4 500 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association « Chinois de France Français de Chine ».**

➤ **Le Droit de Rêver**

Le droit de rêver est une association créée par des jeunes du quartier des Amandiers afin de proposer des projets artistiques avec un encadrement de professionnels. L'objectif étant de se former en se confrontant à tous les aspects d'un projet.

Le projet principal, en cours depuis quelques années, vise la réalisation d'un film sur la réalité des jeunes des quartiers populaires, les obstacles auxquels ils/ elles sont confronté.e.s et leurs impressions d'impossibilité à se projeter dans un avenir satisfaisant. Ce film souhaite traiter des discriminations, mettre en avant la créativité, les rêves et les talents du quartier des Amandiers.

Le tournage du film s'est achevé au début de l'année 2023, il a mobilisé 146 bénévoles dont la plupart habite le quartier. La prochaine étape consiste dans le montage et la diffusion/promotion du film en 2024. Le premier objectif est de diffuser une bande annonce lors de la fête de quartier des Amandiers en juin 2024.

Le financement vise l'achat du matériel informatique et de logiciels permettant de réaliser la post-production (montage...) du film.

Le coût total du projet s'élève à 9 092 euros et se répartit de la façon suivante :

- Elogie-Siemp : 2 000 euros
- Paris Habitat : 1 000 euros
- Commission Culture M20 : 2 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 4 092 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4092 € à l'association «Le Droit de Rêver ».**

➤ **Paris Habitat :**

Paris Habitat lance une expérimentation d'un local mutliflux aux Portes du 20e dans le cadre de son programme de réhabilitation du patrimoine. Ce projet est issu d'un groupe de travail local réunissant Paris Habitat, la DPE, l'EBE, le REFER et l'EDL autour des problématiques de tri et de réemploi.

Il s'agit de proposer aux locataires de deux résidences (Porte de Montreuil sud et Porte de Montreuil nord, soit environ 630 ménages) un nouveau service leur permettant de pré-stocker leurs encombrants textiles, ameublement, D3E, gros électroménager, etc. grâce à la mise en place d'un système de tri des déchets dans un local adapté et sécurisé en pied d'immeuble, et ce, de façon temporaire sur l'année 2024.

Le projet vise le rafraîchissement du local mis à disposition et sa mise aux normes technique (maçonnerie, plomberie, électricité, peinture, revêtement de sol), installation de mobilier spécifique aux usages liés à la réception et au pré-stockage d'encombrants et d'objets. Egalement la création et mise en œuvre d'une charte graphique permettant de rendre lisible et accessible le projet au plus grand nombre.

Le coût total du projet s'élève à 45 000 euros et se répartit de la façon suivante :

- SYCTOM : 13 500 euros
- Eco-organismes : 4 500 euros
- Fonds propres : 11 000 euros
- Autres : 2 000 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 13 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 13 000 euros au bailleur « Paris Habitat ».**

➤ **Ideogram Arts :**

L'association propose des ateliers de formation théâtrale au sein du quartier Saint-Blaise en s'appuyant sur le développement de projets sociaux et culturels avec les outils numériques.

Le projet vise l'achèvement de la rénovation du local (CDC Habitat) entamée en 2021 afin de garantir un meilleur accueil des usagers et faciliter son développement associatif par la diversification de son modèle économique (accueil de compagnies qui louent l'espace grâce à des installations professionnelles).

Les travaux visent l'isolation Thermique et Acoustique des plafonds, l'équipement du système d'éclairage et l'installation d'un point d'eau pour un coin café à l'entrée du local.

Le coût total du projet s'élève à 16 843 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 3 343 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 13 500 euros

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, **il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 13 500 euros à l'association « Ideogram Arts ».**

➤ **Maison des Fougères**

L'association La Maison des Fougères est l'espace de vie sociale du quartier Fougères-Le Vau qui développe des projets variés : accompagnement à la scolarité, accès aux droits, écrivains publics, activités sportives et culturelles. La structure souhaite développer ses actions autour de l'audiovisuel et du numérique.

Le projet vise le réaménagement complet du local, une mise aux normes des accès et une sécurisation afin d'améliorer le fonctionnement des activités et assurer un meilleur accueil de son public.

L'investissement permet le réaménagement et l'achat de mobilier et équipements : espaces bureaux, création de meubles sur mesure (bibliothèques, rangements), remplacement de la vitrine extérieure, des radiateurs, pose de rideaux ignifugés et accès PMR.

Le coût total du projet s'élève à 54 245 euros et se répartit de la façon suivante :

- Paris Habitat : 11 500 euros
- Fonds propres : 5 745 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 37 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 37 000 euros à l'association « La Maison des Fougères ».**

➤ **La Comédie des Anges :**

La démarche de mutualisation d'un local situé rue Chapuis initié en 2021 est aujourd'hui animée par quatre associations du quartier Félix Terrier (Comédie des anges, VRAC, UNRPA, Centre Social Soleil Blaise). Elles développent des actions de permanence d'accès aux droits en direction des seniors, permanence d'accès à l'alimentation durable pour les familles, activités de lien social, culturelles et artistiques en direction de jeunes et des adultes.

Le projet vise à finaliser l'équipement du local par l'achat de mobilier et du matériel informatique pour permettre l'accueil d'un adulte-relais en 2024.

Le coût total du projet s'élève à 3 549 euros et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 549 euros
- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 3 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association « La Comédies des Anges ».**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris





**2024 DDCT 13** – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315 388 euros pour 18 projets associatifs)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération en date du 2024 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par Melody TONOLLI au nom de la 5ème Commission

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 12ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 15ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20ème arrondissement de Paris en date du

Article 1: Une subvention d'un montant de 33600 euros est attribuée à l'association ACCESSIJEUX (183607) (12ème arrondissement) pour son action : « Réhabilitation du 15 bd Carnot - Paris XIIe » (2024\_03525). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 18140 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DES LOISIRS RESIDENTIELS DES MARINIERS LOREM (18650) (14ème arrondissement) pour son action : « Projet numérique » (2024\_04907). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (CFFC) (19009) (20ème arrondissement) pour son action : « Mobilier et rénovation des locaux associatifs » (2024\_05852). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association EMILE ET ROSA (199444) (19ème arrondissement) pour son action : « Bibliothèque mobile à Rosa Parks » (2024\_03657). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 6400 euros est attribuée à l'association FISPE (FRANÇAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE) (187253) (18ème arrondissement) pour son action : « Equipement du local associatif partagé Ginette Neveu » (2024\_03790). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 6: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LA COMEDIE DES ANGES (86601) (20ème Portes) pour son action : « Suite et fin de l'équipement du local partagé CHAPUIS » (2024\_05799). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 37000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) (20ème Portes) pour son action : « Travaux et aménagement 2024 » (2024\_05857). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 13532 euros est attribuée à l'association LA SIERRA PROD (8462) (18ème arrondissement) pour son action : « Une caméra, un levier pour lutter contre la fracture sociale » (2024\_05851). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 9: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) (18ème arrondissement) pour son action : « Aménagement de la maison Queneau » (2024\_05847). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 10: Une subvention d'un montant de 4092 euros est attribuée à l'association LE DROIT DE RÊVER (198018) (20ème Belleville Amandiers) pour son action : « Achat de matériel pour finaliser le projet de fiction audio-visuelle (le film) » (2024\_05853). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association MA PLUME EST A VOUS (15387) (18ème arrondissement) pour son action : « Rénovation des locaux. » (2024\_04086). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 56700 euros est attribuée au bailleur PARIS HABITAT-OPH (183484) pour ses actions :

- « Travaux de rénovation du Lieu commun Bartholomé Brancion, Paris 15<sup>e</sup> » (15ème arrondissement) (2024\_05842) / 43700€. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.
- « Expérimentation d'un local Multiflux sur les Portes du XX » (20ème arrondissement) (2024\_05854) / 13000€. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 15924 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17, REGIE DE QUARTIER DU 17EME NORD EST (12485) (17ème arrondissement) pour son action : « EQUIPONS NOS QUARTIERS » (2024\_05844). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 14: Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ (183594) (18ème arrondissement) pour son action : « Moderniser Radio RapTz » (2024\_03747). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 15: Une subvention d'un montant de 16000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER FONTAINE AU ROI (7601) (11ème arrondissement) pour son action : « Aménagement d'un espace de production de service et d'insertion » (2024\_05839). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 16: Une subvention d'un montant de 13500 euros est attribuée à l'association THÉÂTRE IDEOGRAM CENTRE DE RECHERCHES THEATRALES (19368) (20ème Portes) pour son action : « Investissement CRT » (2024\_05855). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 17: Une subvention d'un montant de 50000 euros est attribuée à l'association TONNERRE DE SINGE (199535) (13ème arrondissement) pour son action : « Investissement MPV, 93 Vies pose ses bagages ! (Aménagement du local 3 rue Péan) » (2024\_05840). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 18 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 315 388 euros seront réparties comme suit :

- 305 388 euros imputés sur les crédits d'investissement du service Politique de la Ville.
- 10 000 euros (article 4) imputés sur les crédits d'investissement du service Politique de la Ville au titre la Gestion urbaine de proximité / urbanisme transitoire